



Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie et des Finances
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Objet : extension du deuxième volet du fonds de solidarité à toutes les entreprises en grande difficulté

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement a mis en place le 30 mars un fonds de solidarité à destination des très petites entreprises, des indépendants et des micro-entrepreneurs confrontés à la crise du coronavirus. **Ce fonds, assis sur des critères précis mais souples, a fait la démonstration de son efficacité** : à ce jour, en moins d'un mois, ce sont 1 015 374 entreprises qui ont bénéficié d'un total de 1,35 milliard d'euros.

Toutefois, si ce dispositif satisfait le plus grand nombre, **plusieurs entreprises nous alertent dans nos circonscriptions sur le deuxième étage du dispositif** qui prévoit jusqu'à 5.000 euros supplémentaires, versés par les régions, pour les entreprises les plus en difficulté. En effet, les critères appliqués semblent trop restrictifs : d'une part, l'aide est réservée aux entreprises qui comptent au moins un salarié ; d'autre part, il suppose que les entreprises se soient vu refuser un prêt bancaire.

Ces critères trop restrictifs vont priver tous les indépendants mais également un grand nombre de TPE de bénéficier de cette aide vitale pour leur survie. A ce jour, en attendant que les régions communiquent précisément sur le nombre et le montant des aides qu'elles apportent ainsi que le fait remarquablement votre ministère, un nombre trop faible d'aides a été distribué, alors même que de nombreuses entreprises nous font part de leurs difficultés grandissantes.

Les commissaires aux finances de la majorité, réunis dans un groupe de travail dédié spécifiquement au fonds de solidarité, souhaitent donc pouvoir échanger au plus vite avec vous pour **discuter des aménagements qui pourraient être apportés au second volet du fonds, à commencer par l'abrogation du critère du salarié obligatoire.**

Saluant la célérité et l'efficacité avec lesquelles le gouvernement a su adapter les critères du fonds de solidarité entre le décret du 30 mars et sa modification le 16 avril, nous ne doutons pas que vous saurez faire preuve sur ce sujet de la même capacité d'écoute et de réactivité que lors de l'examen du dernier projet de loi de finances rectificative.

Dans l'attente de pouvoir en discuter avec vous de vive voix, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.



Anne-Laure Cattelot



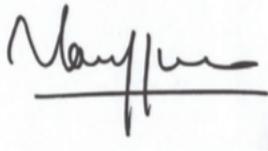
Dominique David



Olivia Grégoire



Joël Giraud



Michel Lauzzana



Fabrice Le Vigoureux



Hervé Pellois



Valérie Petit



Xavier Roseren



Marie-Christine Verdier-Jouclas